



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2022
2022/109

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi seize novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M Robert ACQUITTER, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Laurent LELIEVRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), Mme Huguette ROSIER (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE)

Secrétaires de séances : Mme C. BERTHO, Mme M.GUILLEUX

SUBVENTION 2022 – AIDE A LA CREATION DE L'ASSOCIATION A BRAS CADABRA 44

Rapporteur : Michel CADIET

Monsieur CADIET, Adjoint aux Sport, Loisirs et Vie Associative présente une demande de subvention déposée par une nouvelle association.

A Bras Cadabra 44 : Association qui est née en 2015 à Antibes, s'est étendue sur toute la France, avec une antenne à Herbignac pour la Loire-Atlantique, depuis février 2022.

Elle a pour objet des actions en faveur des bébés prématurés, des bébés hospitalisés, des bébés nés sous le secret et des bébés Anges (soutien au deuil périnatal), de leurs familles et des services de néonatalogie.

Une habitante d'Herbignac particulièrement sensibilisée au bien-être des bébés prématurés, étant infirmière puéricultrice dans le service de néonatalogie de la cité sanitaire de St Nazaire, en est l'ambassadrice.

L'association, par le biais de magiciennes (nom donné aux bénévoles tricoteuses ou couturières), confectionne des kits (A bras cadaboîte) comportant une turbulette, des bavoirs, des carrés odeurs, une couverture, des ensembles lainages (brassières, bonnets, chaussons...), le tout en matière Oeko Tex indispensable pour préserver la peau fragile de ces bébés.

Les parents dans le deuil périnatal se verront offrir un kit avec notamment un nid d'ange appelé Angeline pour accompagner leur bébé dans la dignité.

Tout cela est possible grâce aux adhésions et aux dons de matières premières et monétaires. Des pages Facebook et Instagram sont en place sur les réseaux, pour suivre les publications et l'actualité.

Monsieur CADIET rappelle qu'il peut être attribué une subvention pour création d'association de 150€.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2131-11 du CGCT qui prévoit que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

VU le dossier de demande de subvention déposé par l'association

VU l'avis de la commission Sports, Loisirs et Vie Associative,

CONSIDERANT que le montant de la subvention attribuée lors de la création d'une association est de 150 euros.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **D'ATTRIBUER** une subvention de 150 € à l'association A Bras Cadabra 44.
- ◆ **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 23 novembre 2022
Et de la publication, le 23 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Christelle CHASSÉ

